

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE SAINT HUBERT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2015 A 20H30

Convocations du 19 mars 2015.

Membres titulaires présents : 6/6

Cornant : MM. DEROUET Denis, DELAHOUSSE Damien, LA BERGE Jean-Jacques.

Egriselles : MM DESCHAMPS Christian, M. LEVESQUE Claude, Mme BERNARD Sylvaine,

Membres suppléants présents :

Cornant : /

Egriselles : M. CANET Claude, Mmes DOUBLET Bernadette, LEGENDRE Lysiane

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte de gestion 2014 et Vote du compte administratif 2014
- 2) Affectation du résultat 2014
- 3) Vote du budget primitif 2015
- 4) Forfait de personnel
- 5) Indemnité du perceuteur
- 6) Amortissement des immobilisations
- 7) Emprunt
- 8) Rapport de l'eau
- 9) Modification de la convention avec la commune de Piffonds
- 10) Convention groupement de commandes avec Marsangy
- 11) Schéma directeur alimentation en eau potable
- 12) Diagnostic du système d'alimentation
- 13) Proposition d'acquisition d'une parcelle protection du captage
- 14) Questions diverses

En début de séance, le Président demande le report des points 10, 11, 12, dans la mesure où la commune de Marsangy fait désormais partie de la communauté de communes du sénonais, ayant la compétence eau potable. Par conséquent, le schéma directeur prévu et le diagnostic sont également remis en cause.

M. LEVESQUE Claude est nommé secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 22 décembre 2014, adopté à l'unanimité.

1) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014 à l'unanimité (selon détail fourni avec les convocations et présenté par M. CANET Claude)

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	102.623,83€
	Recettes :	161.061,21€
		soit un excédent de 58.437,38€

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	25.618,64€
	Recettes :	28.312,11€
		soit un excédent de 2.693,47€

Le cumul avec les années antérieures donne un résultat de clôture 2014 positif de 447.038,31€.

Délibération n°01.2015

A l'unanimité, le Comité syndical vote le compte administratif 2014 tel que présenté.

Délibération n°02.2015

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2014 tel que présenté.

2) Affectation du résultat 2014 :

A l'unanimité, le Comité syndical constate les restes à réaliser 2014 et décide de les reprendre au BP 2015 :

- en dépenses d'investissement : 23.108,36€

- en recettes d'investissement : 416.695,00€

constate le résultat de clôture 2014 et décide de l'affecter de la façon suivante :

316.251,21€ en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)

130.787,10€ en report à nouveau de la section d'investissement (001).

Délibération n°03.2015

A l'unanimité, le Comité syndical affecte le résultat tel que présenté ci-dessus.

3) Vote du budget primitif 2015 à l'unanimité (selon détail fourni avec les convocations)

Equilibre de la section de fonctionnement à 472.377,00€ :

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 378.968,04€

Atténuation de charges : 35.000,00€

Amortissements : 24.408,96€

Charges financières : 1.500,00€

Charges exceptionnelles : 2.000,00€

Virement à l'investissement 30.500,00€

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté (002) : 316.251,21€

Vente d'eau : 156.000,79€

Exceptionnel 125,00€

Equilibre de la section d'investissement à 768.383,00€ :

Dépenses d'investissement :

Remboursement emprunt : 4.500,00€

Frais études : 54.000,00€

Immobilisations corporelles 23.037,64€

Immobilisations en cours : 678.208,36€

Amortissement des subventions 8.637,00€

Recettes d'investissement :

Excédent reporté (001) : 130.787,10€

Virement du fonctionnement 30.500,00€

Amortissements : 24.920,96€

FCTVA 2.000,94€

Subventions (RAR + Autres) : 480.174,00€

Emprunt : 100.000,00€

4) Forfait de personnel

Le Président rappelle la précédente délibération et propose de modifier les forfaits annuels de fonctionnement administratif et technique comme suit :

Forfait administratif : 5.000€ (4.000€ Egriselles et 1.000€ Cornant)

Forfait technique : 4.000€

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Délibération n°04.2015

5) Indemnité du percepteur 2015

Le Président propose de maintenir 100% de l'indemnité annuelle au profit du nouveau percepteur.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Délibération n°05.2015

6) Durée d'amortissement des immobilisations

Le Président propose une durée d'amortissement de 5 ans pour le terminal portable, ainsi que pour la pompe BGA.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à inscrire la dépense correspondante au BP.

Délibération n°06.2015

7) Emprunt de 100.000€

Le Président propose de contracter un emprunt de 100.000€ pour la construction de la station de traitement.

Le comité syndical donne son accord de principe et autorise le Président à entreprendre les démarches s'y rapportant.

8) Approbation du rapport de l'eau 2014

Le Président porte à la connaissance des membres présents les principaux éléments relatifs à ce rapport (186 abonnés au total à Cornant, 860 à Egriselles pour 72.882m³ vendus en 2014), et rappelle les tarifications (abonnement 52€, prix du m³ 0.98€, forfait de raccordement au réseau 1.700€)

Le comité syndical approuve ce rapport à l'unanimité.

Délibération n°07.2015

Un courrier sera envoyé à Cornant pour inventaire des canalisations en PVC.

9) Modification de la convention avec la commune de Piffonds

Le Président rappelle la précédente délibération 12.2014 du 03.06.2014, relative à la convention signée le 18.08.2015, qui fixait à l'article 10 la quantité d'eau prévue et le débit horaire disponible compris entre 5 et 10 m³. Il précise que le bureau d'études a préconisé entre 5 et 15m³ pour des raisons techniques.

A l'unanimité, le Comité syndical accepte cette modification de l'article 10 de ladite convention et autorise le Président à signer l'avenant s'y rapportant.

Délibération n°08.2015

10) Questions diverses :

10.1. Information du Président qui s'est porté candidat pour l'acquisition de 75ha auprès de la SAFER chargée de la vente d'une ferme sur la commune de Montacher Villegardin, en collaboration avec les eaux de Paris. Ce projet n'a pas reçu de réponse favorable.

10.2. Achat d'un détecteur à bouche.

Séance levée à 22h40.

Pour affichage
Le Président
M. DESCHAMPS Christian

